

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Pièces jointes au dossier

Numéro de dossier : 1020545044

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Amherst, de La Gauchetière et Saint-Timothée - District électoral Saint-Jacques - Les Immeubles DÉCORES Limitée

Libellé pour fins de diffusion :

Projet de règlement (art 89 de la Charte de la Ville de Montréal) autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Amherst, de La Gauchetière et Saint-Timothée. Ce règlement permet de déroger au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur, la densité et les usages autorisés. Une modification au Plan d'urbanisme est requise pour ce qui est de la densité.

Responsable du dossier
Anne-Rose GORROZ
Conseiller en aménagement
Tél. : 872-9392

Numéro de dossier : 1020545044